

## SERVICES PÉRISCOLAIRES

2020-2021

### Modalités d'inscriptions Cantine/Garderie/Études/Bus pour l'année scolaire 2020-2021

Les dossiers d'inscription à compléter sont fournis aux élèves scolarisés et aux nouveaux inscrits. Des exemplaires sont également mis à votre disposition en mairie ou téléchargeable sur le site de la ville.

↳ Tous les documents nécessaires à l'enregistrement de l'inscription seront :

- à déposer **uniquement en mairie** , service **Éducation /périscolaires**, **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30**
- ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : [regieperiscolaire@pontduchateau.fr](mailto:regieperiscolaire@pontduchateau.fr)

↳ **Du 15 au 30 juin 2020** : enfants scolarisés pour l'année 2020/2021

**Votre dossier ne sera recevable et ne pourra être enregistré que s'il est complet.**  
**Toutes les rubriques sont à compléter.**

Vous trouverez ci-joint :

- la fiche d'inscription à compléter

Pièces justificatives à fournir :

- l'**attestation de paiement** (faisant apparaître le quotient familial et les enfants) récente de la CAF ou MSA,
- l'**attestation d'assurance scolaire 2020/2021** (vous avez jusqu'au 30/09/2020 pour la fournir),
- **justificatif de domicile** de moins de 3 mois ou un échéancier (Eau ou EDF), pas de facture de téléphone portable
- d'une **photo** de l'enfant si inscription au bus,
- **le carnet de santé** de l'enfant (pages 90 à 95) pour les vaccins.



## Rentrée scolaire 2020-2021

L'organisation des services périscolaires en 2020-2021 voit le retour à la semaine de 4 jours.

Depuis septembre 2018, dans les trois écoles élémentaires publiques, les services de garderie du soir et d'études sont dissociés. Cette organisation vise à garantir, en études, des conditions propices à la concentration et au travail (en limitant le va-et-vient).

À la fin de la classe (16h15), après une récréation commune, les enfants pourront ainsi aller soit en études, soit en garderie. Ceux qui iront en études pour faire leurs devoirs devront y rester jusqu'à la fin du service, c'est-à-dire 17h30. Par conséquent, les familles qui souhaitent récupérer leur enfant avant 17h30 l'inscriront en garderie. Ce service est soumis à inscription en mairie, même si l'enfant ne fréquente pas tous les jours l'étude.

Comme les études, la garderie sera gratuite jusqu'à 17h30. Passé cet horaire, elle sera payante jusqu'à sa fermeture à 18h30. Dans un souci d'équité, les garderies en maternelle seront également gratuites jusqu'à 17h30. Les autres tarifs des services périscolaires n'évoluent pas.

Plus d'infos : Les tarifs et le *Règlement intérieur des services périscolaires* sont consultables sur le site Internet de la commune : [www.pontduchateau.fr](http://www.pontduchateau.fr) / Enfance-Jeunesse / Services périscolaires

### **RAPPEL**

Toute **absence** doit être **signalée à l'école et en mairie** (via le portail famille, ou par téléphone au 04 73 83 73 72 (un répondeur est à votre disposition) ou par mail à [regieperiscolaire@pontduchateau.fr](mailto:regieperiscolaire@pontduchateau.fr)). Il est important d'informer ces deux entités en cas d'absence car écoles et services périscolaires sont deux entités différentes.



### **Information:**

Dans un souci constant d'améliorer l'information des usagers, la commune utilise une application téléchargeable gratuitement pour tablette et smartphone « info flash ». Cette application permet de recevoir l'actualité de la mairie. Un guide utilisation est disponible sur le site de la ville, rubrique la Mairie / publications.

[Https://.info-flash.com](https://.info-flash.com)

## Alsh 2020-2021

Le centre de loisirs municipal accueille les enfants de 3 ans révolus (dès lors qu'ils sont scolarisés) jusqu'à 11 ans.

L'accueil de loisirs étant organisé dans les locaux du groupe scolaire Jean ALIX, le nombre de places pour les enfants de 3 ans est limité à 10 pour les mercredis et à 16 pendant les vacances. Renseignements auprès du service enfance-jeunesse - ALSH : 06 33 35 29 33 – [centredeloisirs@pontduchateau.fr](mailto:centredeloisirs@pontduchateau.fr)

Des permanences d'inscription sont mises en place pour chaque période d'ouverture de l'ALSH. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée et clôturées à la fin de la période d'inscription et/ou si la capacité d'accueil est atteinte.



Les **inscriptions pour les mercredis** de la rentrée auront lieu **du 02 au 29 juin 2020**.

Les inscriptions se font **les lundis de 8h30 à 10h00, en mairie**, ou par mail

**Le dossier ne sera recevable et ne pourra être enregistré que s'il est complet.**

Plus d'infos : Les tarifs et le *Règlement intérieur de l'ALSH* sont consultables sur le site Internet de la commune : [www.pontduchateau.fr](http://www.pontduchateau.fr) / Enfance-Jeunesse / Accueil de Loisirs



Pont-du-Château

## Organisation des temps scolaires et périscolaires 2020-2021

Groupes scolaires RENE CASSIN JEAN ALIX LE PARC	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi				
7h-8h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie				
8h30-12h00	Classe	Classe	Classe	Classe				
12h00-13h45	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne				
13h45-16h15	Classe	Classe	Classe	Classe				
16h15-17h30	Garderie gratuite	Etudes* 16h30-17h30	Garderie gratuite	Etudes* 16h30-17h30	Garderie gratuite	Etudes* 16h30-17h30	Garderie gratuite	Etudes* 16h30-17h30
17h30-18h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie				

\* Etudes : élèves de classes élémentaires seulement



## La tarification des services périscolaires 2020-2021

Décision du Maire n°20200505-030 du 05 mai 2020

		A	B	C	D	E	F	G	Tarifs « commensaux »
		QF 0 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1200	1 201 à 1 500	1 501 à 1 800	1 801 et +	
<b>Restaurant scolaire</b>	Le repas	1,50 €	2,25 €	2,95 €	3,45 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €
<b>Garderie</b>	Abonnement trimestriel	20,00 €	22,50 €	25,00 €	27,50 €	30,00 €	32,50 €	35,00 €	
	Tarif unique/accès occasionnel	0,75 €							

La fréquentation des deux services de garderie payante (matin de 7h à 8h20 et soir de 17h30 à 18h30) donne lieu à deux abonnements distincts.

L'accès à ces services est gratuit à partir du 2ème enfant.

La facturation des services de garderie se fait à la présence pour une fréquentation inférieure ou égale à **7 fois par trimestre** et par service (dépannage ponctuel et exceptionnel), au delà c'est le forfait trimestriel qui s'applique.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données) s'appliquent aux données recueillies dans le cadre de ce formulaire et garantissent un [droit d'accès](#) et [de rectification](#), un droit à la limitation du traitement et un droit de réclamation des informations vous concernant auprès de la CNIL et du Délégué à la Protection des Données : [cnil@clermontmetropole.eu](mailto:cnil@clermontmetropole.eu)

Pour plus de précisions, se reporter au Document « Information CNIL – Affaires Scolaires, périscolaires, extrascolaires et Petite Enfance » joint au dossier de préinscription ou d'inscription et disponible sur le site internet de la mairie : [www.pontduchateau.fr](http://www.pontduchateau.fr)